

Mairie
Boulevard Voltaire - B.P.11- 66200 ELNE Cedex
Tél. 04 68 37 38 39 / Fax 04 68 22 80 73
www.ville-elne.com

ARR-PM17-300819	
<u>Nomenclature</u>	6.1.5 Libertés Publiques et Pouvoirs de Police Police Municipale Autres

ACCUSÉ RÉCEPTION

30 AOÛT 2019

Télétransmission en Préfecture

Le Maire de la Commune d'Elne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2212-2,

VU le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1332-1 et L. 1332-2,

CONSIDÉRANT que les bords de la rivière « LE TECH » ne sont pas aménagés pour la baignade et que son utilisation à cette fin est de nature à porter atteinte à la santé ou à la sécurité des personnes, notamment les risques de noyade et de blessure,

CONSIDÉRANT que la surveillance ne peut pas être effectuée,

CONSIDÉRANT qu'aucun contrôle sanitaire d'eau n'est réalisé pour la baignade dans cette rivière,

CONSIDÉRANT que pour des raisons de sécurité il est nécessaire d'édicter une interdiction de baignade pour ce lieu,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La baignade est formellement interdite dans la rivière « LE TECH », tout autant qu'elle est comprise dans le territoire de la Commune d'Elne.

ARTICLE 2 : Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront poursuivis, conformément aux lois en vigueur et seront notamment passibles des peines prévues par le Code Pénal. Des panneaux seront apposés sur place, afin d'en informer la population.

ARTICLE 3 : Madame le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques d'Elne, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Elne, Messieurs les Agents de la Police Municipale d'Elne, toutes les forces de Police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ELNE, le 30 août 2019



Le Maire,
Yves BARNIOL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à son affichage le :

Toute personne intéressée peut contester la légalité du présent arrêté dans les deux mois qui suivent la date de publication.

À cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (Espace Pitot, 6 Rue Pitot, 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'Etat dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite).

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le 6 Août 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

Appel à la vigilance face à la prolifération de cyanobactéries dans le Tech

L'ARS Occitanie appelle à la vigilance face à la prolifération de cyanobactéries dans les eaux du Tech à l'aval du Boulou dans les Pyrénées-Orientales.

Que sont les cyanobactéries et où sont-elles présentes ?

Les cyanobactéries sont des êtres vivants microscopiques. Longtemps assimilées à des algues, on les appelait autrefois algues bleues. Ce sont en réalité des bactéries capables de photosynthèse.

On les rencontre dans tous les milieux, des plus naturels aux plus extrêmes. Elles peuvent être en suspension dans l'eau ou fixées à une pierre ou une plante immergées. Ce sont ces dernières, les cyanobactéries benthiques, que l'on rencontre dans les eaux du Tech. Sous l'effet des courants, des activités nautiques ou du vieillissement, ces cyanobactéries benthiques peuvent se détacher de leur support et être emportées par la rivière pour s'accumuler sous forme de flocons dans des zones d'eau calme.

Quels sont les rôles des cyanobactéries ?

Les cyanobactéries participent au fonctionnement du milieu et en particulier à l'autoépuration du cours d'eau. Elles peuvent également produire de nombreuses molécules chimiques dont certaines sont néfastes comme des toxines (ou cyanotoxines). Lorsqu'elles sont présentes en trop grand nombre, les concentrations en toxines sécrétées peuvent être en quantité importante.

Quels problèmes posent les cyanobactéries dans les eaux du Tech ?

Dans Le Tech, il a été suspecté des décès de chiens en 2019 liés à l'ingestion de biofilms ou de flocons contenant de nombreuses cyanobactéries et toxines.

Les mécanismes qui favorisent les proliférations de cyanobactéries et la production de toxines sont complexes. Ainsi, seules des mesures préventives peuvent être préconisées pour réduire les risques d'exposition aux cyanobactéries et toxines

Quelles précautions prendre vis-à-vis des cyanobactéries dans le Tech aval ?

- **Ne pas s'y baigner !** La qualité des eaux pour l'usage baignade n'est pas surveillée sur le Tech et la plupart des communes y ont interdit formellement la baignade
- **Attention aux enfants !** Ne pas ingérer de biofilm ou de flocon. Ne pas jouer avec des bâtons ou galets ayant été immergés, ne pas les porter à la bouche.
- Attention aux animaux domestiques !
- Tenir les chiens en laisse et ne pas les laisser accéder à la rivière.

Les maires des communes limitrophes du Tech aval peuvent rappeler ces précautions à proximité des accès au Tech en rappelant les arrêtés municipaux interdisant la baignade.